DL 2026-114
4 novembre 2026

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 035-213501364-20261104-DL2026114-DE

JANZE
DES COULEURS PLEIN LA VIE!
MAIRIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

CANTON DE JANZÉ

VILLE DE JANZÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de JANZÉ, s'est réuni à l'espace Brûlon, sis 5 avenue du Général de Gaulle, lieu provisoire des séances, en conformité avec la délibération DL2025-011 du 12 mars 2025, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du CGCT, sous la présidence de Monsieur Jonathan HOUILLOT, Maire.

Présents : Mmes et MM HOUILLOT, MOREAU, GUAIS, POTIN, CHAUVIÈRE, PINEAU, PICOT, ESNAULT, FILEAUX, SAUDRAIS, COUDRAIS, CLERMONT, VEYER, LUNEL, AVRILLAUD, SERRAND, GILOT, RUELLAN, CLAVEAU, GENDROT, BOUGEARD, CASTELLIER, JOLIVEL, BLOUIN, de LASSAT, MAILLARD, LUCAS, CHAPY
Absents :
Absents représentés : Mme CLOUET à M. HOUILLOT

Secrétaire de séance : M. GUAIS

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 28	Votants : 29
Pour: 29	Contre : 0	Abstention : 0

Prend acte

Rapport d'activité 2025 – SDE 35

Monsieur Frédéric POTIN, 4ème adjoint, en charge des travaux, de la voirie, de l'éclairage public et des espaces verts, rappelle que la ville de Janzé adhère depuis le 1er mars 2010 au Syndicat Départemental d'Énergie 35 (SDE35), en qualité d'autorité organisatrice des missions de service public de distribution de l'électricité. Il présente le rapport d'activité 2025.

Chiffres clés :
Syndicat mixte composé de 332 communes, de 5 EPCI et de Rennes Métropole ; 75 agents répartis en 3 directions ; Un budget de 52.6 millions d'euros dont 22 investis sur les réseaux électriques.

Outre les réseaux électriques, il exerce d'autres missions :
Réduire ses consommations énergétiques ; Améliorer l'efficacité énergétique ; Développer les énergies renouvelables ; Développer la relation aux usagers ; Mutualiser les moyens et les expériences ; Assurer le contrôle de la concession.

VU l'adhésion de la Ville de Janzé au SDE35 en date du 1er mars 2010,
VU l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le rapport d'activité 2025 du SDE35 et sa synthèse ci-annexés,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

– *PREND ACTE du rapport d'activité 2025 du Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine.*

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures
Pour copie conforme

MAIRIE DE JANZÉ
R.F.
35150

Le secrétaire de séance
Gaston GUAIS

Le Maire
Jonathan HOUILLOT